



AUPLATA

Société anonyme au capital de 47.254.098 euros

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble Simeg – 97354 Rémire-Montjoly
R.C.S. CAYENNE 331 477 158

Comptes consolidés Du 01/01/2018 au 30/06/2018

ÉTATS FINANCIERS

AUPLATA	1
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 47.254.098 EUROS.....	1
SIEGE SOCIAL : ZONE INDUSTRIELLE DE DEGRAD DES CANNES – IMMEUBLE SIMEG – 97354 REMIRE-MONTJOLY	1
R.C.S. CAYENNE 331 477 158.....	1
COMPTES CONSOLIDES.....	1
ÉTATS FINANCIERS.....	2
COMPTES CONSOLIDÉS.....	5
<i>BILAN CONSOLIDÉ</i>	6
<i>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</i>	8
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	10
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	11
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	12
1 FAITS MARQUANTS	13
1.1 Activité	13
1.1.1 Production	13
1.1.2 Valorisation des titres miniers	14
1.1.3 Opérations de croissance externe.....	14
1.2 Financement et Evolution du capital	15
1.2.1 Financement Bracknor par émission d’OCABSA	15
1.2.2 Financement obligataire par conversion d’ODIRNANE.....	15
2 PRINCIPES COMPTABLES	15
2.1 Base de préparation des états financiers	15
2.2 Principes de consolidation	15
2.3 Référentiel comptable	16
2.4 Comparabilité et activités non poursuivies	16
2.4.1 Changement de méthodes comptables	16
2.4.2 Activités non poursuivies.....	16
2.5 Méthodes et règles d’évaluation	16
2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture	17
2.5.2 Résultat par action	17
2.5.3 Produits et charges non récurrents	17
2.5.4 Regroupement d’entreprise.....	17
2.5.5 Pertes de valeur	18
2.5.6 Immobilisations incorporelles.....	18
2.5.7 Actifs miniers.....	19
2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers	19
2.5.9 Actifs (ou Groupe d’actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession	20
2.5.10 Contrats de location	20
2.5.11 Actifs financiers.....	20
2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus	20
2.5.13 Créances et dettes.....	20
2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change	21
2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
2.5.16 Provisions pour risques et charges.....	21
2.5.17 Provision pour remise en état des sites	21
2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente	21
2.5.19 Actions propres	21
2.5.20 Paiement en actions	21
2.5.21 Crédit d’impôt recherche (CIR).....	22
2.5.22 Actifs et passifs éventuels.....	22
2.5.23 Engagements de retraite.....	22
3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	22
4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS	23
4.1 Ecarts d’acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles	23
4.1.1 Ecarts d’acquisition.....	23
4.1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles	23
• Droits miniers.....	23

Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'état permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier	23
Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.....	23
• Actifs Miniers.....	23
Les actifs miniers comptabilisés par le groupe correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'Etat. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.	23
Les actifs miniers sont initialement évalués au cout d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.	23
4.1.3 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)	24
4.1.4 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels	25
4.1.5.....	25
4.2 Titres de participation mis en équivalence.....	25
4.3 Actifs financiers non courants.....	25
4.3.1 Titres disponibles à la vente.....	25
4.3.2 Prêts et créances.....	25
4.4 Stocks et encours.....	26
4.5 Clients et comptes rattachés	26
4.6 Autres actifs non courants et courants	26
4.7 Impôts sur les sociétés	26
4.7.1 Ventilation de la charge d'impôt	26
4.7.2 Dettes et créances d'impôt.....	27
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie	27
4.9 Capitaux propres	27
4.9.1 Évolution du capital.....	27
4.9.2 Actionnariat	27
4.9.3 Bons et options de souscription d'actions.....	27
4.9.4 Financement obligatoire par émission réservée d'OCABSA	28
4.9.5 Financement obligatoire par conversion d'ODIRNANE.....	28
4.10 Activité abandonnée	29
4.10.1 Bilan.....	29
4.10.2 Compte de résultat	30
4.11 Résultat par action	31
4.12 Variation des provisions pour risques et charges.....	31
4.13 Emprunts et dettes financières	32
4.13.1 Variation des emprunts et dettes financières	32
4.13.2 Échéancier des emprunts et dettes financières.....	32
4.14 Autres passifs courants et non courants	32
4.15 Engagements et passifs éventuels	33
4.16 Ventilation du chiffre d'affaires	34
4.17 Charges d'exploitation	34
4.17.1 Ventilation des achats consommés	34
4.17.2 Charges de personnel	34
4.18 Autres produits et charges d'exploitation	34
4.19 Dotations et reprises aux amortissements et provisions	35
4.20 Produits et charges non récurrents.....	35
4.21 Coût de l'endettement	35
4.22 Note relative aux parties liées.....	35
4.23 Information sectorielle	36
4.23.1 Information par groupe d'activité	36
4.23.2 Informations par zone géographique	36
4.24 AUTRES NOTES	36
4.24.1 Effectifs.....	36
4.24.2 Rémunération des mandataires sociaux	36
4.24.3 Événements postérieurs	36
Activité de production.....	36



Activité d'exploration	36
Croissance externe	36
Financement	37
Juridique.....	37

COMPTES CONSOLIDÉS

Du 01/01/2018 au 30/06/2018

BILAN CONSOLIDÉ

<i>En K€</i>	30/06/2018 **	31/12/2017	31/12/2017 c o r r i g é *
ACTIF			
Ac tifs non courants	108 636	91 338	92 077
Écarts d'acquisition	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1227	1305	1305
Immobilisations corporelles	93 884	85 857	86 596
Immeubles de placement			
Actifs financiers : prêts et créances	167	175	175
Actifs financiers : titres disponible à la vente	13 357	4 001	4 001
Titres mis en équivalence			
Impôt différé			
Autres actifs non courants			
Ac tifs courants	16 895	19 858	19 858
Stocks et en-cours	140	63	63
Clients et comptes rattachés	802	680	680
Autres actifs courants	5 428	8 069	8 069
Créance d'impôt	37	54	54
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie	1830	2 334	2 334
Actifs destinés à la vente	8 658	8 658	8 658
Total de l'actif	125 531	111 196	111 935

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités

*Les comptes corrigés 2017 tiennent compte de la correction apportée à la valorisation des immobilisations corporelles en cours

PASSIF	30/06/2018 **	31/12/2017	31/12/2017 c o r r i g é *
Capitaux propres (part du Groupe)	73 835	65 728	66 467
Capital	47 254	14 444	14 444
Primes		92	92
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	35 296	35 296	35 296
Réserves et résultat consolidés	(8 715)	15 896	16 635
Intérêts ne conférant pas le contrôle	(121)	(116)	(116)
Passifs non courants	27 534	30 825	30 825
Provisions	2 693	1 853	1 853
Instruments financiers dérivés			
Emprunts dettes financières à plus d'un an	204	4 336	4 336
Dettes financières avec les partie liées			
Impôts différés	7 724	7 724	7 724
Autres passifs non courants	16 913	16 913	16 913
Passifs courants	24 283	14 759	14 759
Provisions	2 430	2 430	2 430
Instruments financiers dérivés			
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	11 470	4 780	4 780
Dettes financières avec les parties liées	20	90	90
Fournisseurs et comptes rattachés	8 351	5 958	5 958
Autres passifs courants	1 321	821	821
Impôt exigible			
Passifs liés à des actifs destinés à la vente	690	681	681
Total du passif et des capitaux propres	125 531	111 196	111 935

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En K€	Notes	30/06/2018 **	30/06/2017
Chiffre d'affaires	4.16	903	3 230
Achats consommés	4.17.1	(3 472)	(5 734)
Charges de personnel	4.17.2	(409)	832
Impôts et taxes		(8)	(54)
Dotations aux amortissements et provisions	4.19	(4 332)	(1842)
Autres produits et charges d'exploitation	4.18	(237)	(51)
Résultat opérationnel courant		(7 555)	(3 619)
Produits et charges non récurrents	4.20	(2 201)	(179)
Résultat opérationnel		(9 756)	(3 798)
Charge d'endettement financier brut	4.21	(229)	(227)
Rémunération de la trésorerie			
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(229)	(227)
Autres charges et produits financiers	4.21	(2 005)	(85)
Résultat courant		(11 990)	(4 110)
Impôt sur le résultat	4.7.2		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	4.2	(100)	(150)
Résultat après impôts des activités poursuivies		(12 090)	(4 260)
Résultat net des activités non poursuivies	4.10	(120)	(40)
Résultat net		(12 210)	(4 301)
dont part du Groupe		(12 206)	(4 279)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle		(5)	(22)
Nombre moyen pondéré d'actions		219 284 414	56 879 626
Dividende par action versé au titre de l'exercice			
Résultat par action des activités poursuivies, en euros		(0,056)	(0,075)
Résultat par action des activités abandonnées, en euros		(0,001)	(0,001)
Actions potentielles dilutives			
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution		219 284 414	56 879 626
Résultat par action dilué des activités poursuivies, en euros		(0,056)	(0,075)
Résultat par action dilué des activités abandonnées, en euros		(0,001)	(0,001)

** Les comptes 30 juin 2018 n'ont pas été audités

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	30/06/2018	30/06/2017
Résultat net	(12 210)	(4 301)
Écarts de conversion		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(12 210)	(4 301)
dont part du Groupe	(12 206)	(4 279)
dont part des intérêts ne conférant pas le contrôle	(5)	(22)

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	Notes	30/06/2018 **	30/06/2017
Résultat après impôt des activités poursuivies		(11 439)	(4 260)
Charges et produits calculés		8 371	73
Plus et moins - valeurs de cessions et mises au rebut		179	18
QP de résultat des sociétés mises en équivalence		100	150
Charges et produits non récurrents (sans incidence sur la trésorerie)		-	679
Capacité d'auto financement (avant neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(2 789)	(3 340)
Coût de l'endettement financier net		229	227
Charge d'impôt		-	-
Capacité d'auto financement (après neutralisation du coût de l'endettement financier net et des impôts)		(2 560)	(3 113)
Impôts versés		17	-
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 125)	(1 703)
Flux net de trésorerie généré par l'activité des activités poursuivies		(3 668)	(4 816)
Opérations d'investissement			
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles		-	(2)
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles (2)		(6 396)	(1 067)
Encaissement / cession immobilisations corporelles et incorporelles		0	24
Subventions d'investissements encaissés		-	-
Décaissement / acquisition immobilisations financières ⁽¹⁾		(11 487)	(34)
Encaissement / cession immobilisations financières		380	-
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement des activités poursuivies		(17 503)	(1 080)
Opérations de financement			
Augmentation de capitaux ou apports		-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Encaissements provenant d'emprunts ⁽³⁾		20 823	6 168
Remboursement d'emprunts		(74)	(71)
Variation des comptes courants avec les parties liées		-	(0)
Intérêts financiers net versés		(343)	(346)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement des activités poursuivies		20 405	5 750
Variation de trésorerie		(766)	(146)
Incidence des variations de taux de change			
Trésorerie à l'ouverture	4.8	2 331	8 079
Reclassements de trésorerie		88	(0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.8	1 653	7 933

** Les comptes 30 juin 2018 ne sont pas audités

(1) En juin 2018, ce poste intègre 6,3 M€ d'acquisition de titres d'Osead Maroc Mining et 4,4 M€ de ASA

(2) En juin 2018, ce poste correspond aux investissements réalisés pour la construction de l'usine de Cyanuration de Dieu Merci

(3) En juin 2018, ce poste correspond à la trésorerie perçue de l'émission d'ODIRNANE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Résultats cumulés non distribués	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat	Part du Groupe	Part ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres	
31/12/2017 corrigé	14 444		92	27 989	35 296	(11 354)	66 467	(116)	66 351
Résultat net					(12 206)	(12 206)	(5)	(12 210)	
Autres éléments du résultat global									
Résultat global					(12 206)	(12 206)	(5)	(12 210)	
Affectation du résultat									
			(11 354)		11 354				
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel (société en IG)									
Plan d'option sur actions réservées au personnel : valeur des services rendus par le personnel (société MEQ)									
Dividendes									
Variation de l'autocontrôle sur la période									
Plus-values sur actions propres									
Augmentation de capital et conversion ORDINANE	32 810		(92)	(13 145)			19 574		19 574
Augmentation de capital									
Variations de périmètre									
Autres impacts									
30/06/2018	47 254		0	3 490	35 296	(12 206)	73 835	(121)	73 714



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
01/01/2018 au 30/06/2018

1 FAITS MARQUANTS

Le Groupe AUPLATA a pour objet principal l'exploration et l'exploitation minière aurifère. Il exerce toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or, et notamment l'exploration, l'extraction et le traitement du minerai ; l'affinage de l'or brut produit est quant à lui sous-traité auprès d'industriels indépendants.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe Auplata a poursuivi la transformation stratégique de son modèle économique en décidant de se concentrer sur la valorisation de ses permis au travers de partenariats avec des acteurs majeurs ou en propre et sur l'exploitation de l'or par cyanuration en complément des techniques d'extraction par gravimétrie primaire, avec la poursuite de la construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci dont le montage sur site est achevé en juillet 2018.

Le Groupe Auplata a par ailleurs renforcé ses positions dans les métaux précieux (Argent) et autres métaux (Zinc, Plomb et Fer - magnétite -, Nickel) par l'augmentation de son pourcentage de détention indirecte dans la Compagnie Minière de Touissit et par une prise de participation significative dans la société Element ASA.

En vue d'un rapprochement structurel avec la société Brexia Gold Plata Péru (BGPP) et à la suite de l'entrée de BGPP au capital d'Auplata, Auplata a entamé des discussions avec les actionnaires de BGPP devant aboutir à une évolution structurelle majeure de la Société.

Les comptes consolidés du Groupe AUPLATA (le « Groupe ») établis selon les normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes IFRS.

L'exercice couvre une période de 6 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018. Les comptes consolidés du groupe Auplata au 30 juin 2018 n'ont pas été audités.

1.1 Activité

1.1.1 Production

- **Production d'or de l'exercice**

Suite au changement de son modèle économique et à la mise à l'arrêt de ses usines gravimétriques, la production d'or d'Auplata au 1^{er} semestre 2018 est en recul significatif. Cette production provient essentiellement de la sous-traitance minière qui a été fortement limitée dans l'attente de la fin de la construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci et de la reprise de la production industrielle.

Au premier semestre 2018, la production d'or s'élève à 19 kg contre 70 kg au premier semestre 2017. Les ventes d'or affiné s'élèvent à 18 kg au premier semestre 2018 contre 65 kg au premier semestre 2017. Les ventes d'or sont en recul et s'élèvent de 0,6 m€ contre 2,4 M€ au premier semestre 2017.

L'incidence de la variation du prix de l'or a été modeste au premier semestre 2018, le prix de l'or est resté stable sur la période (1088 €/oz t en moyenne sur le premier semestre 2018 contre 1140 €/oz t sur le premier semestre 2017).

- **Construction de l'usine de cyanuration de Dieu Merci**

Consécutivement à l'obtention de l'autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour la mine de Dieu Merci en novembre 2015, le conseil d'administration d'Auplata a entériné, dès 2016, un plan de transformation visant à consacrer ses ressources à la mise en œuvre du procédé de production d'or par cyanuration en complément des techniques d'extraction par gravimétrie jusqu'à présent utilisées par Auplata.

Cette décision a conduit à la construction d'une usine sur le site de Dieu Merci qui aura pour vocation le traitement des rejets issus du traitement gravimétrique passé et stockés sur site, dans six bassins, ainsi que dans un second temps, le traitement du minerai des concessions Dieu Merci.

Les études d'ingénierie détaillées et la construction de l'usine ont été confiées à la société d'ingénierie SGS Bateman, filiale du groupe international SGS. L'usine a été livrée sous forme de module et SGS Bateman a également assuré la supervision de son montage, des tests et de sa mise en service.

Les besoins en personnel nécessaires au montage de l'usine ont été assurés par les équipes de la société guyanaise STMG (Soudure Tuyauterie Maintenance Guyanaise), basée à Kourou, filiale du groupe FOSELEV.

La fabrication des unités modulaires a été lancée au cours de l'été 2017. La livraison sur le territoire guyanais des modules a démarré dans le courant du mois de février 2018 et s'est achevée en avril 2018. L'acheminement sur site a été rendu possible par l'acquisition

et la mise en service, fin 2017, d'une barge ayant permis le transport des modules sur le lac du barrage de Petit Saut au débarcadère du PK6 permettant l'accès par piste à Dieu Merci. Le montage s'est achevé en juillet 2018 et les tests ont démarré en août 2018.

Parallèlement à ces avancées, le nouveau camp, destiné à accueillir le personnel de cette unité industrielle, a été réceptionné au cours du premier semestre 2018.

1.1.2 Valorisation des titres miniers

- **Valorisation en propre**

Dans la continuité de l'évaluation financière des titres miniers et de l'étude de cadrage dite « Scoping Study » aux standards JORC (Joint Ore Reserves Committee) - normes internationales utilisées pour estimer et rendre compte des ressources et réserves minérales - publiée fin 2017 et réalisée sur la base d'un niveau de ressources inférées par le cabinet Sofreco, la société a demandé à ce cabinet de concevoir un programme de travaux pour le gisement de Yaou visant à déclarer les réserves du gisement connu au sens JORC ou NI 43-101 et réaliser une étude de préfaisabilité (Pre-Feasibility Study).

Sofreco a pu collecter l'ensemble des données existantes et a réalisé une analyse détaillée pour chacun des gisements afin d'établir le contenu, la durée et le coût des travaux et études qui doivent être réalisés pour atteindre ces objectifs.

Au regard de cette analyse, l'objectif peut être atteint avec un programme de travaux et d'études de taille limitée pour le gisement de Yaou¹.

En parallèle des travaux préconisés par Sofreco, Auplata pourrait également engager un travail d'exploration sur des zones encore peu reconnues de Yaou mais présentant un potentiel de minéralisation aurifère, avec pour objectif de développer le gisement minier.

Pour rappel, à ce stade du niveau de connaissances de la société sur le gisement de Yaou, les ressources inférées sont estimées à 22,9 millions de tonnes de minerai à une teneur moyenne en or de 2,1 g/t, soit un contenu estimé à 1,6 millions d'once d'or (teneur de coupure à 0,5 g/t).

- **Partenariats stratégiques**

Les partenariats stratégiques concernent les travaux d'exploration et de valorisation des projets miniers aurifères de Iracoubo Sud et Bon Espoir avec Newmont (NYSE : NEM), de Dorlin avec Reunion Gold (TSX-V : RGD) et de Mont-Goma en Côte d'Ivoire avec Newcrest (ASX : NCM). Les travaux menés dans le cadre des partenariats stratégiques n'ont pas donné lieu à des avancées significatives au cours du premier semestre 2018.

1.1.3 Opérations de croissance externe

1.1.3.1 OSEAD/CMT

Pour rappel au 1er janvier 2018, Auplata était propriétaire de 25.812 actions de la société Osead Maroc Mining (OMM), pour un prix d'acquisition de 4 M€ représentant 4,82% du capital d'OMM, OMM détenant 37% de la Compagnie Minière de Toussit (CMT), société cotée à la bourse de Casablanca, leader au Maroc dans la production de concentrés de plomberie argentifère de haute qualité. A cette acquisition était associée, dès lors qu'Auplata détenait au moins 5% du capital d'OMM, une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% du capital d'OMM pour un prix total d'acquisition de 82,9 M€.

Depuis, Auplata a partagé son option d'achat avec Element ASA à hauteur de 50 % du capital d'OMM et a substitué, ce qu'Element ASA a également fait, son option d'achat portant sur 50 % des actions OMM par une option d'achat portant sur 50 % des parts de la structure holding luxembourgeoise d'OMM (le Fonds Osead), ramenant le prix total d'acquisition pour 50 % des parts de la structure holding à 30 M€.

¹ Sofreco a estimé l'obtention des ressources indiquées conformes aux standards JORC à une durée de 10 mois environ (hors délais administratifs) pour un budget de l'ordre de 1,4 M€ et la réalisation d'une PFS à une durée de 18 mois pour un budget de l'ordre de 2,6 M€.

Dans cette perspective, à l'investissement initial de 4 M€ relatif à l'acquisition des 25.812 actions OMM représentant 4,82 % du capital d'OMM, s'est substituée l'acquisition en juin 2018 de 770 parts du Fonds Osead, représentant 7,7 % des parts du Fonds OSEAD pour un montant total de 4,62 M€ (770 parts à 6.000 €/part). Le complément de prix de 620 K€ a été versé en juillet 2018.

La société a versé un montant de 6,3 M€ au premier semestre 2018, au titre du paiement relatif à l'acquisition de 1.050 parts du Fonds Osead.

1.1.3.2 C.2 Element ASA

Element ASA (OSE: ELE / ISIN NO 0003055808), est une société norvégienne d'investissement dans le secteur minier et cotée à la Bourse d'Oslo. Elle détient une participation dans un projet minier aux Philippines (Nickel) et dans une mine en exploitation au Canada (Magnétite). Elle est à l'initiative d'un projet de crypto-monnaie dans le secteur minier auquel Auplata est invitée par Element ASA à participer et entend s'associer.

En Avril 2018, Auplata a acquis, pour un montant de 4,9 M€, 9 600 000 actions représentant 14% du capital d'Element.

Au 30 juin 2018, la société a réduit son exposition dans Element à 8 400 000 titres compte tenu de la vente de 1 200 000 titres pour un prix de cession de 370 K€.

1.2 Financement et Evolution du capital

1.2.1 Financement Bracknor par émission d'OCABSA

Cf note 4.9.4

1.2.2 Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE

Cf note 4.9.5

2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

En application des règlements européens, les états financiers du Groupe sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 30 juin 2018 (IAS/IFRS).

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondi au millier d'euros le plus proche.

2.2 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable, y compris les sociétés étrangères, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de celles-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes établis au 30 juin 2018.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en Note 4.26 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Certaines filiales non significatives au regard du Groupe ne sont pas consolidées.

2.3 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2018 :

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

- Amendement à IFRS 2 : classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Amélioration annuelle des IFRS : cycle 2014-2016 ;
- Amendement à IAS 40 : transfert des immeubles de placement ;
- IFRS 15 : produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients incluant des amendements et interprétations d'IFRS 15 ;
- IFRS 9 : instruments financiers ;
- IFRIC 22 : transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes et interprétations applicables au 1er janvier 2018. Ces applications n'ont pas eu d'impacts dans les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018

- Amélioration annuelle des IFRS : cycle 2015-2017 ;
- IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements fiscaux ;
- Amendement à IAS 28 : intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ;
- IFRS 17 : contrats d'assurance ;
- Amendement à IAS 19 : modifications, réductions et délais ;
- IFRS 16 : contrats de location ;
- Amendement à IFRS 9 : clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.

Le Groupe étudie actuellement la mise en œuvre de ces nouvelles normes et leur incidence sur les comptes consolidés.

2.4 Comparabilité et activités non poursuivies

2.4.1 Changement de méthodes comptables

Aucun

2.4.2 Activités non poursuivies

Comme mentionné en notes 4.10, l'entité Armina est présentée en tant qu'activité non poursuivie à partir des comptes annuels 2015.

Conformément à IFRS 5, les actifs destinés à la vente et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs sur des lignes spécifiques du bilan au 30 juin 2018 et 31 décembre 2017.

Le résultat net des activités non poursuivies réalisé sur les exercices 2018 et 2017 sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat intitulée « Résultat net des activités non poursuivies ».

2.5 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des postes pour lesquels les normes IFRS requièrent une évaluation à la juste valeur et les titres miniers à compter du 31 décembre 2017.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations, retient certaines hypothèses et s'appuie sur l'appréciation des géologues experts pour l'estimation des ressources minières qui ont une incidence sur les montants d'actifs (principalement les droits miniers inscrits en immobilisations incorporelles) et de passifs (principalement les

provisions pour remise en état des sites) inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

2.5.1 Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements survenant entre la date de clôture et l'autorisation de leur publication par le Conseil d'Administration ne donnent lieu à un ajustement que s'ils révèlent, précisent ou confirment des situations existantes à la date de clôture.

2.5.2 Résultat par action

Le Groupe présente dans ses états financiers un résultat de base par action et un résultat dilué par action. Le résultat de base par action est égal au résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur l'exercice. Le calcul du résultat dilué par action prend en compte tous les instruments ayant un effet dilutif accordés par le Groupe.

2.5.3 Produits et charges non récurrents

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants résultent d'opérations qui, en raison de leur nature, de leur montant et/ou de leur fréquence, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie des activités et du résultat régulier du Groupe.

Ils sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « produits et charges non récurrents » afin de faciliter la compréhension de la performance et de la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont détaillés dans la Note 4.20.

Ils comprennent essentiellement :

- Les résultats de cession de filiales ou de participations financières
- Les dépréciations et reprises de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles
- Des provisions pour litiges significatifs et non récurrents
- Les autres produits ou charges significatifs liés à des événements inhabituels ou exceptionnels qui pourraient influencer l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe
- Les coûts de fermeture de sites
- La dépréciation des comptes courants des co-entreprises.

2.5.4 Regroupement d'entreprise

La norme IFRS 3 révisée requiert l'application de la « méthode de l'acquisition » aux regroupements d'entreprises, qui consiste à évaluer à leur juste valeur les actifs, les passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise.

L'écart d'acquisition (« Goodwill ») représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise) moins le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, le Groupe serait notamment amené à valoriser sur la base d'un rapport d'expert indépendant les titres miniers et à reconnaître ces éléments en actifs et ou droits miniers pour leur juste valeur. Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels obtenus.

Le Groupe enregistre, en autres charges opérationnelles, les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés directement en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue en cas de prise de contrôle. Dans le cas d'une acquisition complémentaire permettant d'obtenir le contrôle conjoint d'une société précédemment sous influence notable, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue est comptabilisé en capitaux propres.

Par ailleurs, en application de la norme IAS 27 révisée, les rachats de minoritaires dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts à des minoritaires sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables à la société-mère de la différence entre le coût d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en résultat, en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, conformément à la méthodologie décrite ci-après. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

2.5.5 Pertes de valeur

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté.

2.5.6 Immobilisations incorporelles

2.5.6.1 Frais de recherche

Les frais de recherche concernent principalement les procédés d'extraction et les dépenses d'exploration ayant pour but de mettre en évidence de nouvelles ressources aurifères. Ils sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à un projet qui, à la date de clôture des comptes, est identifiable, évaluable de manière fiable et a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

En l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, les dépenses d'exploration, c'est-à-dire de recherche de connaissances nouvelles sur le potentiel minier, la faisabilité technique et la viabilité commerciale d'une zone géographique sont comptabilisées immédiatement en charges en résultat opérationnel courant.

Les frais de recherche minière sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

2.5.6.2 Droits miniers

Les droits miniers correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'État permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier.

Ils sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production.

La qualification et la quantification des ressources minières du Groupe s'appuient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe, selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources ont été évaluées par un expert indépendant selon la méthode de marché (recherche de comparables). Cette méthode consiste à analyser des transactions de titres miniers comparables à ceux détenus afin d'en déduire un multiple qui appliqué aux ressources de la Société, donne leur valeur de marché.

Dans les rapports des géologues experts, les ressources sont appréciées en considérant l'usage d'une technologie de traitement au cyanure, dont le rendement est compris entre 90% et 95%, soit une valeur moyenne de 92,5%. Pour valoriser les droits miniers du Groupe, il a donc été procédé à un ajustement lié au rendement attendu de la technologie d'exploitation employée à la date d'évaluation par le Groupe selon la formule suivante :

$$\text{Valeur} = \text{Ressources} \times \text{Rendement ajusté} \times \text{Multiple}$$

$$\text{Où Ressources} = \text{ressources mentionnées dans les rapports des géologues}$$

$$\text{Rendement ajusté} = \text{rendement attendu du processus d'extraction} / 92,5\%$$

Les droits miniers détenus par la société ARMINA RESSOURCES MINIÈRES SARL (« ARMINA ») acquise en 2010 ont été évalués à leur juste valeur selon cette méthode. A la date d'acquisition de la société ARMINA, le Groupe a considéré que ses recherches visant à développer un procédé de traitement chimique alternatif au cyanure, le thiosulfate, étaient suffisamment avancées pour appliquer le rendement attendu du processus d'extraction associé à ce procédé. Il a été considéré que tout acteur de marché qui aurait acquis ces droits miniers aurait développé une technologie similaire afin d'augmenter le rendement d'extraction. Le taux de rendement attendu repris, après une décote de prudence sur les observations faites sur le site pilote, est de 60%. Le rendement ajusté auquel a été valorisé ces droits miniers est donc de 60%/92,5%, soit 65%.

Les droits miniers sont amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

2.5.6.3 Pertes de valeur

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluent la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar ont également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.7 Actifs miniers

2.5.7.1 Evaluation jusqu'au 31/12/2016

Les actifs miniers correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'État. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers étaient initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au 1^{er} janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant.

Comme pour les droits miniers, la qualification et la quantification des ressources s'appuyaient sur des rapports de géologues experts réalisés sur les titres miniers du Groupe selon les normes canadiennes NI 43-101, normes couramment utilisées comme référentiel.

Ces ressources avaient été évaluées par l'expert indépendant. Le taux de rendement ajusté utilisé pour valoriser ces actifs était de 31%, correspondant au taux de rendement moyen de la technologie de gravimétrie, procédé d'extraction utilisé à cette date pour exploiter ces actifs, soit 29%, pondéré par le taux de rendement moyen de 92,5% de la cyanuration utilisé dans les rapports des géologues experts.

Les actifs miniers étaient amortis à partir de la date de début d'exploitation du site, et sur la durée estimée d'exploitation.

Les actifs miniers faisaient l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur était identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire était comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

Les indices de pertes de valeur incluaient la quantité et la qualité des ressources, le rendement attendu du processus d'extraction, la valeur de marché des transactions, les variations de l'environnement légal et/ ou technologique. Les cours de l'once d'or et du dollar avaient également une influence sur la valeur des droits miniers.

2.5.7.1 Evaluation à compter du 31/12/2017

A compter du 31/12/2017, les actifs miniers sont comptabilisés selon la méthode de la réévaluation.

Le montant réévalué est égal à sa juste valeur à la date de réévaluation diminué du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeurs ultérieures.

Les réévaluations sont suffisamment régulières pour que la valeur comptable des actifs réévalués soit toujours proche de leur juste valeur.

La juste valeur d'un actif est le prix qui serait reçu de sa vente dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente à la suite d'une réévaluation, la contrepartie de cette augmentation est constatée au crédit du compte « écart de réévaluation » des autres éléments du résultat global

Toutefois, la contrepartie d'une réévaluation à la hausse est comptabilisée en produit si elle compense une réévaluation négative du même actif antérieurement comptabilisée en charges

A l'inverse, une évaluation à la baisse est constatée en réduction de la valeur comptable de l'actif par contrepartie du compte de résultat

Toutefois, la contrepartie de cette diminution sera constatée dans les autres éléments du résultat global dès lors qu'il existe un solde créditeur positif dans la réserve de réévaluation au titre de cet actif (en cas de réévaluation à la baisse postérieure à une réévaluation à la hausse). Au-delà, elle doit être comptabilisée en charges.

Les actifs miniers sont amortis sur la durée estimée d'exploitation.

Lorsque l'actif est réévalué, le cumul des amortissements est déduit de la valeur comptable brute de l'actif. Les amortissements antérieurs disparaissent de l'actif du bilan et la valeur réévaluée devient la nouvelle valeur à amortir. Au 30 juin 2018, les actifs miniers sont évalués à la même valeur qu'au 31 décembre 2017.

2.5.8 Immobilisations corporelles hors actifs miniers

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production. Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- | | |
|---|------------|
| ▪ Constructions et agencements | 3 à 7 ans |
| ▪ Installations techniques, matériels et outillages | 3 à 10 ans |
| ▪ Agencements divers | 5 à 7 ans |

- Mobilier et matériel de bureau 3 à 10 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits d'exploitation. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances. En particulier, le plan d'amortissement des investissements du site d'Elysée a été revu afin de correspondre à la durée du contrat d'amodiation permettant l'exploitation du site, le contrat prenant fin le 31 décembre 2018.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles hors actifs miniers font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions ».

2.5.9 Actifs (ou Groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan, sans retraitement des périodes antérieures.

La perte de contrôle d'une filiale, ou une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2.5.10 Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.5.11 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation. Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est significatif.

2.5.12 Stocks, encours et reconnaissance des revenus

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes, n'est pas valorisé.

L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu du mode de fonctionnement du Groupe, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

Aucun mécanisme de couverture n'est mis en place par le Groupe, les stocks d'or récurrents n'étant pas significatifs compte tenu des ventes régulièrement réalisées par le Groupe.

2.5.13 Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

2.5.14 Écarts de conversion – Risques de change

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

2.5.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur des comptes à terme sont enregistrés dans les produits financiers.

2.5.16 Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieur à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

2.5.17 Provision pour remise en état des sites

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié (actif de démantèlement), et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées...);
- dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.

Les passifs de remise en état sont inflatés et actualisés conformément aux normes IFRS à un taux sans risque avant impôt mais tenant compte des risques spécifiques liés au passif.

Les variations de l'évaluation d'un passif existant relatif au démantèlement ou à la remise en état qui résultent des variations de l'échéancier ou du montant estimé des sorties de trésorerie représentatives d'avantages économiques nécessaires pour éteindre l'obligation, ou une variation du taux d'actualisation ou d'inflation, sont ajoutées ou déduites du coût de l'actif lié dans la période courante ; le montant déduit du coût de l'actif ne doit pas excéder sa valeur comptable. Si une diminution du passif excède la valeur comptable de l'actif, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat.

Un premier adoptant n'est pas tenu de se conformer à ces dispositions concernant les variations de tels passifs qui se sont produits avant la date de transition aux IFRS.

Le coût de la désactualisation est comptabilisé en résultat financier.

2.5.18 Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) et plus largement les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que lorsque leur réalisation est probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

2.5.19 Actions propres

Aucune action propre n'est détenue à la clôture de l'exercice.

2.5.20 Paiement en actions

2.5.20.1 Bons de souscription d'actions

Au cours du premier semestre 2018, 50% des BSA Bracknor encore circulation ont été rachetés par la Société (cf. 4.9.4)

Au cours du premier semestre 2018, 82 000 000 BSA à un prix d'exercice de 0,30 € et donnant droit à une action chacun ont été émis au profit du fonds EHGO (cf. 4.9.5)

2.5.20.2 Actions gratuites

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites en cours.

2.5.21 Crédit d'impôt recherche (CIR)

Conformément aux normes IAS 12 - *Impôts sur le résultat* et IAS 20 - *Subventions publiques*, les crédits d'impôt recherche sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

2.5.22 Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

2.5.23 Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Cette provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les provisions (ou actifs) comptabilisés correspondent à la valeur actualisée de l'engagement diminuée de la juste valeur des actifs du régime et du coût des services passés et différences actuarielles non comptabilisés. Les taux d'actualisation sont arrêtés par référence à la moyenne sur 5 ans des taux sans risque.

Les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est fournie en Note 4.26 de l'Annexe.

4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Ecarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

4.1.1 Ecarts d'acquisition

Néant.

4.1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

En K€	30/06/2018			31/12/2017
	Amortissements /			corrigé
	Valeurs brutes	perdes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs Nettes
Frais de recherche	1517	(289)	1227	1303
Droits miniers				
Autres immobilisations incorporelles	20	(20)		
Total immobilisations incorporelles	1 536	(309)	1 227	1 303
Actifs miniers	80 600		80 600	80 600
Terrains	1 118	(910)	208	208
Constructions	14 046	(11 305)	2 741	2 915
Installations techniques, matériels et outillages indu	11 650	(10 942)	708	725
Autres immobilisations corporelles	1 580	(1 090)	490	385
Immobilisations corporelles en cours	8 379		8 379	1 763
Avances et acomptes	758		758	
Total immobilisations corporelles	118 131	(24 247)	93 884	86 596

- **Droits miniers**

Les droits miniers comptabilisés par le Groupe correspondent à des droits d'exploration octroyés par l'état permettant de déterminer l'existence d'un gisement et de le quantifier

Les droits miniers sont comptabilisés à l'actif en immobilisations incorporelles et sont initialement évalués au coût d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Les droits miniers relatifs au titre minier Bon Espoir ont été évalués à la juste valeur dans le cadre de l'acquisition de la société ARMINA sur la base d'un rendement attendu du processus d'extraction associé à l'utilisation du thiosulfate, soit 60%. Suite à la décision de suspendre la construction de l'usine au thiosulfate, une perte de valeur avait été constatée au 31 décembre 2011 d'un montant de 4 000 K€ afin de tenir compte du taux de rendement du procédé d'extraction par gravimétrie. Compte tenu de l'avis favorable rendu en septembre 2015 par le CODERST concernant le projet d'unité industrielle de cyanuration, cette dépréciation a été reprise au 31 décembre 2015. Ces droits miniers détenus par ARMINA ont été reclassés en actifs en cours de cession depuis le 31 décembre 2015 (cf. note 4.10).

- **Actifs Miniers**

Les actifs miniers comptabilisés par le groupe correspondent à des droits d'exploitation (concessions ou permis d'exploitation) de gisements aurifères octroyés par l'Etat. Les ressources minières contenues dans les gisements sous-jacents des titres miniers, correspondent en substance à des actifs corporels.

Les actifs miniers sont initialement évalués au cout d'acquisition ou de production étant rappelé que les actifs détenus à la date d'adoption des normes IFRS, soit au premier janvier 2009, ont été évalués à leur juste valeur par un expert indépendant conformément à l'option offerte par IFRS 1.

La norme IAS 16 définit la méthode d'évaluation postérieure à la comptabilisation initiale des actifs. Cette norme autorise la réévaluation des actifs corporels pour des actifs de même nature sous réserve que la juste valeur de ces actifs puisse être déterminée

de manière fiable. La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 qui propose trois techniques d'évaluation (par le marché, par les coûts ou par le résultat) et lorsqu'une entité évalue à la juste valeur, elle doit utiliser des techniques d'évaluation compatibles avec une ou plusieurs de ces approches. C'est sur le fondement des normes IAS 16 et IFRS13 que le groupe Auplata a procédé à la réévaluation de ses actifs miniers au 31.12.17.

Compte tenu de (i) l'autorisation donné au groupe Auplata d'utiliser le procédé de cyanuration en Guyane depuis 2015 alors que la comptabilisation des actifs miniers par le Groupe Auplata en 2009 lors de l'adoption des normes IFRS ne tenait pas compte de ce procédé d'extraction ; (ii) de campagnes d'exploration régulières et d'études depuis 2009 qui ont eu pour objet de conforter la confiance dans les gisements d'Auplata et (iii) et de la volonté d'Auplata de développer son activité de valorisation de ses actifs miniers (activité dite de "Junior Mining"), Auplata a utilisé les dispositions normatives relatives aux méthodes de réévaluations (IAS 16 et IFRS 13) afin de procéder à la réévaluation de ses actifs miniers et de fournir une information plus fiable.

4.1.3 Flux d'immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

<i>En K€</i>	31/12/2017 co rrig é	Entr é e d e p é rim è t r e	A u g m e n t a t i o n s	D i m i n u t i o n s	E c a r t s d e ré é v a l u a t i o n	A u t r e s m v t s	30/06/2018
Frais de recherche	1517						1517
Droits miniers							
Autres immobilisations incorporelles	22			(2)			20
To t a l i m m o b i l i s a t i o n s i n c o r p o r e l l e s	1 538	0	0	(2)	0	0	1 536
Actifs miniers	80 600						80 600
Terrains	1118						1118
Terrains en crédit-bail							
Constructions	14 030		(47)			63	14 046
Constructions en crédit-bail							
Installations techniques	7 562		151		(7)	7	7 712
Installations techniques en crédit-bail	4 097			(147)	(12)		3 937
Autres immobilisations corporelles	1341		(234)	(18)		403	1492
Autres immobilisations corporelles en crédi	88						88
Immobilisations corporelles en cours	1763		6 616				8 379
Avances et a comptes			758				758
To t a l i m m o b i l i s a t i o n s c o r p o r e l l e s	110 599	0	7 244	(165)	(19)	473	118 131

Les écarts de réévaluation sont présentés en note 2.4.1

4.1.4 Flux d'amortissements des actifs incorporels et corporels

4.1.5

En K€	Ouverture	Entrée de p é r i m è t r e	Dotations	Reprises	Cessions	Ecart s de ré é v a l u a t i o n	Autres mvts	Clôture
Frais de recherche	213		76					289
Droits miniers	0							0
Autres immobilisations incorporelles	20				(1)			20
Total immobilisations incorporelles	233		76	0	(1)	0	0	309
Actifs miniers								
Terrains	910							910
Terrains en crédit-bail								
Constructions	11 115		190					11 305
Constructions en crédit-bail								
Installations techniques	7 519		173		(160)	(5)		7 527
Installations techniques en crédit-bail	3 415		(32)		12	52	(32)	3 415
Autres immobilisations corporelles	975		64		(18)	2	(2)	1020
Autres immobilisations corporelles en crédit	70							70
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
Total immobilisations corporelles	24 003		395	0	(165)	48	(34)	24 247

4.2 Titres de participation mis en équivalence

Compte tenu des pertes générées par OMCI, sa valeur d'équivalence est négative au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017. A ce titre, elle est comptabilisée dans les provisions pour risques et charges.

4.3 Actifs financiers non courants

4.3.1 Titres disponibles à la vente

La variation des titres disponibles à la vente est la suivante :

En K€	31/12/2017	30/06/2018
SMD	1	1
ASA		2 436
OSEAD MAROC	4 000	10 920
Total titres disponibles à la vente	4 001	13 357

Les titres disponibles à la vente d'un montant de 13,3 M€ correspondent à l'acquisition de 7,70% d'Osead Maroc Mining (pour 10,92 M€ dont 9,92 M€ sur le 1^{er} semestre 2018) et de 12% de ASA (pour 2 436 K).

4.3.2 Prêts et créances

En K€- valeurs nettes	30/06/2018	31/12/2017
Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	167	175
Prêt OMCI valeur brute	1 631	1 431
Dépréciation prêt OMCI	(1 631)	(1 431)
Valeur nette prêt OMCI		
Total prêts et créances	167	175

(1) Ce poste correspond essentiellement à des cautions

Compte tenu du manque de visibilité sur l'horizon du recouvrement du prêt accordé par Auplata à OMCI, le prêt a été déprécié pour un montant de 1 631 K€ dont 200 K€ au cours de l'exercice juin 2018 (cf. note 4.19).

4.4 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

En K€	30/06/2018			31/12/2017		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	140		140	63		63
Stocks - en-cours de production						
Stocks - pds finis et intermédiaires						
Stocks de marchandises						
Totaux stocks et encours	140	0	140	63	0	63

4.5 Clients et comptes rattachés

En K€	30/06/2018	31/12/2017
Valeurs brutes	1362	1239
Pertes de valeur	(559)	(559)
Valeurs nettes	802	680

4.6 Autres actifs non courants et courants

En K€	30/06/2018			31/12/2017		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS - non courant						
Total autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	1512		1512	1306		1306
Créances sur personnel & org. sociaux	68		68	42		42
Créances fiscales - hors IS - courant						
Comptes courants Groupe actif - courant	3	(0)	3	3	(0)	3
Charges constatées d'avance	403		403	393		393
Actionnaires : capital appelé non versé						
Créances successions d'actifs - courant						
Autres créances - courant	548		548	357		357
Frais d'émission d'emprunt - courant	2 893		2 893	5 967		5 967
Total autres débiteurs courants	5 428	(0)	5 428	8 069	(0)	8 069

4.7 Impôts sur les sociétés

4.7.1 Ventilation de la charge d'impôt

Le groupe n'a pas constaté de charge d'impôt au titre des exercices 2018 et 2017.

4.7.2 Dettes et créances d'impôt

En K€	30/06/2018	31/12/2017
Créance d'impôt	37	54
Impôt exigible		
Créance / (dette) d'impôt net	37	54

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	30/06/2018	31/12/2017
Disponibilités	1830	2334
Intérêts courus non échus / dispo.		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1830	2334
Concours bancaires (trésorerie passive)	(173)	(3)
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	(3)	0
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	1653	2331

4.9 Capitaux propres

Au 30 juin 2018, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 47.254.098 euros constitué de 337 529 269 actions de 0,14 € de nominal chacune, totalement libérées.

4.9.1 Évolution du capital

	Nombre d'actions	Capital social (€)
Capital au 1.1.2018	103 172 151	14 444 101
Augmentation de capital suite aux conversions d'ODIRNANE ou exercice de BSA	224 999 976	31 499 997
Augmentation de capital suite à la conversion des 262 OCA Bracknor	9 357 142	1 310 000
Capital au 30.6.2018	337 529 269	47 254 098

4.9.2 Actionnariat

À la connaissance du Groupe et à la date d'arrêté des comptes, il n'existe pas d'actionnaires, détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote du Groupe.

4.9.3 Bons et options de souscription d'actions

L'évolution des BSA encore en circulation à la date d'arrêté des comptes est décrite dans le tableau ci-après :

	BSA-2015	BSA 1-Bracknor (1)	BSA 2-Bracknor (1)	BSA EHGO	Total
Quantité attribuée	1 638 345	5 793 522	1 013 000	34 666 666	43 111 533
Solde au 31/12/2017	376 520	5 793 522	1 013 000	34 666 666	36 768 376
Bons attribués au cours de l'exercice				82 000 000	36 768 376
Sorties		(2 896 761)	(506 500)		(2 685 810)
Conversion, exercice					0
Devenues caducs					0
Solde au 31/12/2017	376 520	2 896 761	506 500	116 666 666	120 446 447

Les BSA encore en circulation au 30 juin 2018 se répartissent comme suit

Série d'options	Détenteur	Nombre d'options attribuées	Date d'attribution	Date d'échéance	Prix d'exercice	
Situation au 30.6.2018						
BSA-2015	BSA	Arié Flak	188 260	30/06/2015	30/06/2020	1,42 €
BSA-2015	BSA	Didier tamagn	188 260	30/06/2015	30/06/2020	1,42 €
BSA 1 - Tranche 1	BSA 1	Bracknor	307 212	19/10/2017	13/04/2022	1,04 €
BSA 2 - Tranche 1	BSA 2	Bracknor	106 500	19/10/2017	13/04/2022	3,00 €
BSA 1 - Tranche 2	BSA 1	Bracknor	347 826	19/10/2017	12/05/2022	0,69 €
BSA 2 - Tranche 2	BSA 2	Bracknor	80 000	19/10/2017	12/05/2022	3,00 €
BSA 1 - Tranche 3	BSA 1	Bracknor	413 793	19/10/2017	26/05/2022	0,58 €
BSA 2 - Tranche 3	BSA 2	Bracknor	80 000	19/10/2017	26/05/2022	3,00 €
BSA 1 - Tranche 4	BSA 1	Bracknor	510 638	19/10/2017	19/06/2022	0,47 €
BSA 2 - Tranche 4	BSA 2	Bracknor	80 000	19/10/2017	19/06/2022	3,00 €
BSA 1 Tranche 5	BSA 1	Bracknor	631 579	19/10/2017	17/07/2022	0,38 €
BSA 2 - Tranche 5	BSA 2	Bracknor	80 000	19/10/2017	17/07/2022	3,00 €
BSA 1 Tranche 6	BSA 1	Bracknor	685 714	19/10/2017	31/08/2022	0,35 €
BSA 2 - Tranche 6	BSA 2	Bracknor	80 000	19/10/2017	31/08/2022	3,00 €
BSA 1 - EHGO tranche 1	BSA	EHGO	17 333 333	21/11/2017	21/11/2021	0,30 €
BSA 2 - EHGO tranche 1	BSA	EHGO	17 333 333	21/11/2017	21/11/2021	0,30 €
BSA 1 - EHGO tranche 7	BSA	EHGO	41 000 000	22/02/2018	22/02/2022	0,30 €
BSA 1 - EHGO tranche 7	BSA	EHGO	41 000 000	22/02/2018	22/02/2022	0,30 €

4.9.4 Financement obligataire par émission réservée d'OCABSA

En 2017, Auplata a signé avec Bracknor Investment, un contrat de financement par émission réservée d'OCABSA (Obligation Convertible en Actions avec Bons de Souscription d'Action) a été suspendu puis résilié au 4^e trimestre 2017.

Au 1^{er} janvier 2018, 262 obligations convertibles (OCA) émises au titre du financement Bracknor étaient encore en circulation. Bracknor détenait également 5.793.522 BSA1 et 1.013.000 BSA2, ainsi que 14 bons d'émissions d'OCABSA.

La résiliation du contrat Bracknor s'est traduite par le rachat par Auplata des 262 OCA au prix de 1,456 M€ déterminé par l'addition de la valeur nominale des obligations et d'une indemnité de résiliation ; elles seront par la suite cédées à EHGO pour leur montant nominal soit 1,31 M€.

Par ailleurs, à l'occasion de la résiliation du contrat de financement, 50% des BSA1 et 50% des BSA 2 émis par Auplata au profit de Bracknor ont été rachetés par Auplata contre paiement d'une pénalité de 70K€, puis annulés. Auplata bénéficie en outre, jusqu'au 31 août 2018, d'une option d'achat pour les autres 50% à un prix de 700 K€. Cette option a été consentie contre un paiement à terme d'une prime de 70K€. L'option n'a pas été levée.

4.9.5 Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE

Au 1^{er} janvier.2018, la société bénéficie d'un financement conclu avec le fonds d'investissement European High Growth Opportunities (ci-après « EHGO ») par émission réservée d'ODIRNANE, pour un montant nominal de 60 M€, avec BSA attachés pour un montant nominal de 35 M€ ; l'opération pouvant se traduire par un apport en maximum en fonds propres de 91,4 M€ compte tenu du discount par rapport à la valeur nominale des obligations.

Pour rappel, les caractéristiques de l'emprunt EHGO sont les suivantes:

- 30 tranches de 2 M€ chacune avec des BSA attachés aux 1^{ère} et 7^{ème} tranches;
- 400 obligations convertibles par tranche, d'un montant nominal de 5000€ chacune émise à 94% du pair;

Le contrat prévoit une indemnisation contractuelle d'EHGO, au titre du préjudice causé par la conversion d'ODIRNANE à la valeur nominale des actions de la Société alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de bourse s'avèrerait inférieur à ladite valeur nominale (« Indemnité de Conversion »). Cette Indemnité de Conversion diminue d'autant le montant de l'apport en trésorerie.

Au 30.6.2018, l'opération de financement s'est traduite par la création de 228 millions d'actions nouvelles (dont 225 millions pour la période du 01.01.18 au 30.6.18) représentant une augmentation de capital de 32 M€ et un apport en trésorerie de 24,8 M€ (dont 21,0M€ pour la période du 01.01.18 au 30.6.18) compte tenu du paiement d'une Indemnité de Conversion égale à 9 M€ sur une Indemnité de Conversion totale de 9,7 M€ générée au cours du premier semestre 2018.

Les informations sont résumées dans le tableau ci-après :

Tranche	Nombre OCA	Nominal OCA	Montant reçu	Compensation Remboursement	Montant reçu net	# actions converties	Augmentation de capital	Indemnité de conversio au titre de la tranche	Indemnité de conversion Indemnité de rupture
a	b	c = b*5000€	d=94%xc	e	f	g	h	i	j=j(tr-1) - h + g
1	400	2 000 000	1 880 000	-	1 880 000	3 571 428	499 999,92	-	-
2	400	2 000 000	1 880 000	-	1 880 000	-	-	-	-
Sous-total au 31.12.17		4 000 000	3 760 000	-	3 760 000	3 571 428	499 999,92	-	-
1	-	-	-	-	-	10 714 285	1 499 999,90	-	-
2	-	-	-	-	-	14 285 714	1 999 999,96	-	-
3	400	2 000 000	1 880 000	-	1 880 000	14 285 714	1 999 999,96	-	-
4	400	2 000 000	1 880 000	-	1 880 000	14 285 714	1 999 999,96	254 416	254 416
5	400	2 000 000	1 880 000	-	1 880 000	14 285 714	1 999 999,96	536 104	790 520
6	400	2 000 000	1 880 000	-	1 880 000	14 285 714	1 999 999,96	635 065	1 425 585
7	400	2 000 000	1 880 000	400 000	1 480 000	14 285 712	1 999 999,68	-	1 025 585
8	400	2 000 000	1 880 000	400 000	1 480 000	14 285 710	1 999 999,40	294 769	920 354
9	400	2 000 000	1 880 000	400 000	1 480 000	14 285 711	1 999 999,54	454 111	974 465
10	400	2 000 000	1 880 000	384 398	1 495 602	14 285 712	1 999 999,68	631 515	1 221 582
11	400	2 000 000	1 880 000	400 000	1 480 000	14 285 710	1 999 999,40	801 111	1 622 693
12	400	2 000 000	1 880 000	336 820	1 543 180	14 285 713	1 999 999,82	1 075 929	2 361 802
13	400	2 000 000	1 880 000	400 000	1 480 000	14 285 714	1 999 999,96	1 129 286	3 091 088
14	400	2 000 000	1 880 000	400 000	1 480 000	14 285 713	1 999 999,82	1 165 738	3 856 826
15	400	2 000 000	1 880 000	1 880 000	-	14 285 714	1 999 999,96	1 291 714	3 268 540
16	400	2 000 000	1 880 000	280 000	1 600 000	14 285 712	1 999 999,68	1 522 657	4 511 197
17	400	2 000 000	1 880 000	1 880 000	-	-	-	-	2 631 197
18	400	2 000 000	1 880 000	1 880 000	-	-	-	-	751 197
Sous-total au 30.6.18		36 000 000	33 840 000	9 041 218	24 798 782	228 571 404	31 999 996,56	9 792 415	751 197

et dont aut tire du premier semestre 2018 224 999 976

Le contrat de financement EHGO a donné lieu à l'attribution de 116 666 666 BSA au prix d'exercice de 0,30 € à EHGO, dont 82 millions ont été émis au cours du 1^{er} semestre 2018 et se sont ajoutés aux 34,67 millions de BSA détenus par EHGO à l'ouverture de l'exercice.

4.10 Activité abandonnée

Dans le cadre du partenariat stratégique signé entre Auplata et Newmont, Newmont signifiait à Auplata le 11 avril 2016 avoir réalisé un montant de dépenses d'exploration lui permettant de conclure à la finalisation de la 1^{ère} phase d'exploration et permettant ainsi à Newmont d'augmenter sa participation à 51% au capital d'Armina ou d'une joint venture qui serait créée entre Armina et Newmont, Auplata conservant 49%. La société a été classée conformément à IFRS 5 comme une activité abandonnée.

Newmont n'ayant pas au 30 juin 2017 pris de décision concernant la création d'une nouvelle structure ou de la montée au capital d'Armina, le classement d'Armina comme une activité abandonnée a été maintenu.

4.10.1 Bilan

Les actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

<i>En K€</i>	30/06/2018	31/12/2017
ACTIF		
Actifs non courants	8 622	8 622
Écarts d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	8 575	8 575
Immobilisations corporelles	50	50
Immeubles de placement		
Actifs financiers : prêts et créances	(2)	(2)
Actifs financiers : titres disponible à la vente		
Titres mis en équivalence		
Impôt différé		
Autres actifs non courants		
Actifs courants	35	35
Stocks et en-cours		
Clients et comptes rattachés	1	1
Autres actifs courants	34	34
Créance d'impôt		
Trésorerie et autres équivalents de trésorerie		
Total de l'actif destiné à être cédé	8 658	8 658

PASSIF	30/06/2018	31/12/2017
Passifs non courants	600	600
Provisions		
Instruments financiers dérivés		
Emprunts dettes financières à plus d'un an		
Dettes financières avec les parties liées		
Impôts différés	600	600
Autres passifs non courants		
Passifs courants	91	81
Provisions		
Instruments financiers dérivés		
Emprunts et dettes financières à moins d'un an		
Dettes financières avec les parties liées		
Fournisseurs et comptes rattachés	47	47
Autres passifs courants	44	34
Impôt exigible		
Total du passif destiné à être cédé	690	681

4.10.2 Compte de résultat

Le résultat net des activités non poursuivies actifs et passifs comptabilisés sur les lignes « Activité abandonnée » conformément à l'application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » correspondent à l'entité Armina.

<i>En K€</i>	30/06/2018	30/06/2017
Chiffre d'affaires		
Achats consommés	119	11
Charges de personnel		0
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements et provisions		28
Autres produits et charges d'exploitation	1	1
Résultat opérationnel courant	120	40
Produits et charges non récurrents		
Résultat opérationnel	120	40
Charge d'endettement financier brut		
Rémunération de la trésorerie		
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		
Autres charges et produits financiers		
Résultat courant	120	40
Impôt sur le résultat		
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités non poursuivies	120	40

4.11 Résultat par action

Les résultats étant déficitaires, aucune action potentielle n'a été considérée comme dilutive.

4.12 Variation des provisions pour risques et charges

<i>En K€</i>	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres mvts	30/06/2018
Non courant					
Pour retraites	18	0	0	0	18
Pour litiges	0	0	0	0	0
Pour situation nette négative des entreprises en MEE	809	100	0	0	909
Pour mises en état	1026	740	0	(0)	1765
Sous-totaux non courant	1 853	840	0	(0)	2 693
Courant					
Pour litiges	2 284	(0)			2 284
Pour mises en état	146				146
Sous-totaux courant	2 430	(0)	0	0	2 430
Totaux	4 283	840	0	(0)	5 123

Les dotations pour litiges intègrent correspondent essentiellement à des litiges sociaux.

4.13 Emprunts et dettes financières

4.13.1 Variation des emprunts et dettes financières

<i>En K€</i>	31/12/2017	Impact TIE et ICNE	Augmentations	Diminutions	Conversion en instruments de capitaux propres	30/06/2018
Retraitement des crédits-baïls	202			(74)		128
Emprunt obligataire	8 777	(114)	22 899	0	(20 325)	11 238
Dettes financières avec les parties liées	90				(70)	20
Autres dettes financières diverses	132					132
Concours bancaires courants	3		176	(6)		176
Totaux dettes financières	9 205	(114)	23 075	(80)	(20 395)	11 695

4.13.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

<i>En K€</i>	30/06/2018	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	dont inférieure à 5 ans	dont supérieure à 5 ans
Retraitement des crédits-baïls	128	56	72	72	
Emprunt obligataire	11 238	11 238			
Dettes financières avec les parties liées	20	20			
Autres dettes financières diverses	132		132	132	
Concours bancaires courants	176	176			
Dettes participation des salariés					
Concours bancaires courants					
Totaux dettes financières	11 695	11 490	204	204	0

4.14 Autres passifs courants et non courants

<i>En K€</i>	30/06/2018	31/12/2017
Fournisseurs	5 618	5 958
Fournisseurs d'immobilisations	2 733	
Totaux fournisseurs	8 351	5 958
Avances et acomptes reçus		
Dettes sociales	142	305
Dettes fiscales	432	499
Dettes diverses	747	17
Produits différés		
Autres		
Totaux des autres passifs courants	1 321	821
Options d'achat 75% Dorlin par Reunion Gold	15 413	15 413
Dettes vis-à-vis de BRGM	1 500	1 500
Totaux autres passifs non courants	16 913	16 913

- (1) Suite à l'accord entre Auplata et Reunion Gold (cf. note 1.2), Auplata a octroyé à ce dernier une option d'achat d'une durée de 5 ans lui permettant d'acquérir 75% du titre minier de Dorlin. Les titres miniers étant valorisés à 20.6 M€, cette option d'achat est comptabilisée au passif du Groupe pour un montant de 15.4 M€ correspondant à 75% de la juste valeur du titre minier Dorlin.

4.15 Engagements et passifs éventuels

4.15.1. Engagements financiers donnés

4.15.1.1 *Redevances Yaou et Dorlin*

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 1% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA), ainsi qu'une redevance complémentaire de 1% du CA lorsque le total des redevances cumulées versées (soit 1 % du CA) dépassera un seuil s'élevant à 2 134 K€.

Le total des redevances cumulées au 30 juin 2018 s'élève 444 k€.

4.15.1.2 *Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud*

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en terme de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

ARMINA a reçu le 3 août 2015, l'accord pour le renouvellement du PER BON ESPOIR jusqu'au 31 octobre 2016, pour un engagement de dépenses de 1.250K€. Une demande de concession sur ce site a été déposée en octobre 2016. Au 30 juin 2017, il a été confirmé que cet engagement de dépense avait été tenu. Le dossier a reçu un avis favorable de la commission des mines en Octobre 2018.

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 k€. Le permis a été renouvelé en novembre 2017. (échéance mars 2020).

4.15.1.3 *Engagement sur le PER Couriège*

Le PER Couriège venant à expiration le 2 juillet 2015, et l'effort financier minimal sur le permis ayant été respecté, AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège, pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 K€. Des demandes complémentaires ont été faites le 2 décembre 2016. Au cours du premier semestre 2017, Auplata a apporté les éléments de réponse et le dossier est, à ce jour, jugé recevable. Au début de l'exercice 2018, la commission des mines a donné un avis favorable au dossier de renouvellement du PER.

4.15.1.4 *Engagements hors bilan*

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2016, le Conseil d'administration d'Auplata, a autorisé, en application de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce et conformément à l'article R. 225-28 du Code de commerce, le Président Directeur Général à consentir au nom d'Auplata, une caution solidaire d'un montant maximum de 400.000 \$ au bénéfice de la filiale de Newcrest Mining Limited, en garantie du remboursement par OMCI de la somme de 400.000 \$ due à la filiale de Newcrest Mining Limited en application de l'accord stratégique du 2 septembre 2016.

L'activation de cette caution pourra être exercée par Newcrest dans le cas où le ministère des mines de Côte d'Ivoire refuserait le transfert de la propriété du « MONT Goma project » d'OMCI à la Compagnie Minière de Mont Goma et si OMCI se révélait être défaillante dans le remboursement de ces 400 000 \$.

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant Auplata à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de St Elie, Auplata devait fournir des garanties financières à hauteur de 622 863 € pour la période allant de 2015 à 2019.

Suite à un appel d'offre, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière en faveur du Préfet de la région de Guyane pour un montant de 622 863 €. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016.

La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95 000 €, Auplata constate un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863€.

4.15.1.5 *Passifs éventuels*

Néant.

4.16 Ventilation du chiffre d'affaires

Les prestations de service correspondent essentiellement aux refacturations aux sous-traitants des prestations logistiques relatives à leurs approvisionnements, notamment en carburant.

La production d'or et d'argent provient, de l'exploitation des concessions de Dieu Merci, des PEX de Yaou et Dorlin et du contrat d'amodiement de Paul Isnard en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Suite à la suspension de toute production gravimétrique, l'extraction du minerai est principalement issue des chantiers alluvionnaires résultant essentiellement de l'exploitation par sous-traitance. A la fin de l'exercice 2017, trois sous-traitants continuent d'exercer une activité sur les sites d'Auplata.

En K€	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Ventes d'or	611	3 587	972
Ventes d'argent	0	3	2
Prestations de services	291	1 384	256
Chiffres d'affaires	903	4 973	3 230

4.17 Charges d'exploitation

4.17.1 Ventilation des achats consommés

En K€	30/06/2018	30/06/2017
Achats matières premières & autres approvisionnements	581	1 036
Variation stocks matières premières & autres approvisionnements	(77)	(34)
Achats de sous-traitance et autres services externes	923	2 563
Autres charges externes	2 045	2 168
Totaux	3 472	5 734

4.17.2 Charges de personnel

En K€	30/06/2018	30/06/2017
Salaires et traitements	270	(1 041)
Charges sociales	139	210
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	0	0
Plan d'actions gratuites : valeur des services rendus par le personnel	0	
Totaux	409	(832)

4.18 Autres produits et charges d'exploitation

En K€	30/06/2018	30/06/2017
Résultat sur opérations de gestion	(16)	162
Cessions d'actifs	(221)	(18)
Autres	0	(196)
Totaux	(237)	(51)

4.19 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

<i>En K€</i>	30/06/2018	30/06/2017
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	79	46
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	440	979
Dotat ion a ux a m o r t i s s e m e n t s	5 18	1 025
Dot. aux provisions	740	521
Reprise de provisions	3 074	249
Reprise de provision BRGM		
Dot./dép des stocks MP et marchandises		47
Dotat ion a ux d é p r é c i a t i o n s e t p r o v i s i o n s n e t t e s d e s r e p r i s e s	3 813	817
Dotat ions a ux a m o r t i s s e m e n t s e t p r o v i s i o n s n e t t e s d e s r e p r i s e s	4 332	1 842

4.20 Produits et charges non récurrents

Les charges non récurrentes correspondent principalement à la dépréciation des titres ASA (2 M€) et du prêt OMCI (0,2 M€).

4.21 Coût de l'endettement

<i>En K€</i>	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts et charges assimilés	(229)	(227)
Produits nets des autres valeurs mobilières		
Coût de l'endettement financier net	(229)	(227)
Autres intérêts et produits assimilés	(2 011)	(5)
Différence nette de change	6	(80)
Dotations financières nettes des reprises		
Total des charges et produits financiers	(2 234)	(312)

4.22 Note relative aux parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du Groupe ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes. Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées :

	En K€	OMCI
Compte de résultat 30/06/2018		
Chiffre d'affaires		
Autres produits		
Achats et charges externes		(200,0)
Prestations de R&D activées		
Charges financières		
Résultat des activités non poursuivies		
Bilan 30/06/2018		
Clients		
Débiteurs		
Fournisseurs		
Avances en compte-courant		200,0
Dépôts et cautionnements reçus		
Emprunt obligataire		
Obligations souscrites		
Intérêts courus sur emprunt obligataire		
Intérêts courus sur Obligations souscrites		

4.23 Information sectorielle

4.23.1 Information par groupe d'activité

Le Groupe s'organise autour d'un seul secteur relatif à l'exploitation minière d'or primaire. Ainsi, l'information relative à la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels* est présentée dans l'ensemble des états financiers consolidés et de notes de l'Annexe.

4.23.2 Informations par zone géographique

Le Groupe effectue des travaux d'exploration et d'exploitation des sites miniers en Guyane Française. L'intégralité de l'activité du Groupe se fait donc en France, à l'exception de la filiale OMCI détenue à 50% par Auplata qui réalise des travaux d'exploration en Côte d'Ivoire.

4.24 AUTRES NOTES

4.24.1 Effectifs

	30/06/2018	31/12/2017
Effectifs en fin période	13	8

4.24.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les administrateurs répondant aux critères d'indépendance retenus par le code Middlednext perçoivent une rémunération de 1500 euros par réunion dans la limite imposée par l'assemblée générale du 16 juillet 2018, soit 30000 € pour l'exercice en cours et 20000 € pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Aucun jeton de présence n'a été versé au premier semestre 2018

Le Directeur Général, Mr Didier Tamagno, a perçu une rémunération brute de 87000 euros au premier semestre 2018

4.24.3 Événements postérieurs

Activité de production

Postérieurement à la clôture, le montage de l'usine de cyanuration de Dieu Merci a été achevée et entrée en phase de commissionnement (« commissionning »).

La phase de commissionning se déroule en 3 étapes :

- Phase C1 : Contrôle individuel de chaque sous-ensemble (pompes, moteurs, liaisons informatiques ...)
- Phase C2 : Test de l'ensemble de l'usine avec de l'eau ce qui permet de vérifier l'état des capteurs, des moteurs, des pompes ;
- Phase C3 : Test grandeur nature en injectant du minerai dans les comptes qui doit s'enchaîner avec le démarrage de l'usine.

Le commissionning est actuellement en phase C2.

Activité d'exploration

Postérieurement au 30.6.2018, le projet Dorlin, dont la valorisation s'effectue par le biais d'un partenariat stratégique avec la société canadienne Reunion Gold, a connu une avancée significative avec la finalisation du programme de validation des données historiques de forage sur le gisement Nivré faisant partie du projet Dorlin.

Cette avancée constitue la première étape d'un programme visant à réaliser une estimation de ressources minérales sur le gisement de Nivré, conformément au règlement national canadien 43-101.

Croissance externe

La Société a payé un montant de 4 980 K€ au titre de l'acquisition en juillet 2018 de 830 parts du Fonds Osead.

Financement

Au cours du second semestre 2018, il a été mis terme au contrat de financement par voie d'ODIRNANE. Cette rupture du contrat s'est accompagnée d'un apport de trésorerie de 8M€ se traduisant par une émission de trois tranches d'ODIRNANE (Tranche 23,24 et 25), émises au pair et de l'arrêt de toute émission ultérieure de tranches d'ODIRNANE après la 25^{ème} tranche.

En contrepartie des engagements d'EHGO décrits ci-dessus, Auplata a accepté de payer en actions nouvelles de la société une indemnité de résiliation (6,9M€) et la créance résiduelle résultant des Indemnités de Conversion non encore payées (5,7M€), ce qui a conduit EHGO à souscrire une augmentation de capital d'un montant nominal de 12,6 M€ par émission de 90.000.000 actions nouvelles.

La créance résultant de l'Indemnité de Conversion résultant des tranches 23, 24, 25 d'un montant de 4M€ aura pour effet de conduire EHGO à souscrire à une augmentation de capital réservée par émission de 49.917.687 actions nouvelles.

Ainsi, l'opération de financement se sera traduite par la création de 392 millions d'actions nouvelles au titre de la conversion des ODIRNANE (dont 389 au titre de l'exercice 2018) et de 149,9 millions d'actions au titre de la créance résiduelle d'Indemnités de Conversion. L'apport en trésorerie s'est élevé à un montant global de 32,8 M€ (dont 24,8 M€ au 30.06.2018).

Juridique

Les deux augmentations de capital réalisées en juillet 2018 et souscrites par Brexia Gold Plata Peru (BGPP) ont conduit à un apport en numéraire d'un montant global de 5M€ et à la création de 35 714 285 actions Auplata. Ces augmentations de capital ont conduit à la modification de la composition du conseil d'administration de la Société.

Les conversions d'ODIRNANE ont conduit à la création de 392.857.107 actions nouvelles dont 389.285.679 au titre de l'exercice 2018, auxquelles s'ajoutent les 139 917 687 actions nouvelles actions souscrites ou à souscrire par EHGO par compensation avec la créance résultant de l'Indemnité de Résiliation et des Indemnités de Conversion.

L'évolution du nombre de titre au cours de l'exercice est résumée dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions
Nombre d'actions au 1.1.2018	103 172 151
Actions créées par conversion d'ODIRNANE	224 999 976
Bracknor	9 357 142
Nombre d'actions au 30.6.2018	337 529 269
Actions créées par conversion d'ODIRNANE	164 285 703
Actions créées suite aux augmentations de capital réservées à EHGO	139 917 687
Actions créées suite aux 2 augmentations de capital souscrites par BGPP	35 714 285
Nombre d'actions à la date d'établissement du rapport	677 446 944

A la date de publication des comptes, toutes les ODIRNANE en circulation ont été converties.

Auplata a procédé à une réduction de capital pour cause de pertes d'un montant de 34.651.755,42 € réduisant la valeur nominale de l'action de 0,14 € à 0,08 €, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2018.

LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
		30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2018	31/12/2017
Société consolidante							
AUPLATA SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Filiales							
SMYD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
CMD	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
ARMINA ⁽¹⁾	AUPLATA SA	100%	100%	100%	100%	IG	IG
OMCI	AUPLATA SA	50%	50%	50%	50%	MEE	MEE
VERDAL REFORES TAGE	AUPLATA SA	66%	66%	66%	66%	IG	IG

(1) ARMINA a été reclassée au titre de l'application d'IFRS 5 (cf. note 4.10)